



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT**

DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-trois, le 20 novembre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

En présentiel

Isabelle ARNOULD, Emmanuel ARNOULD, Patricia FASSENET, Sylvie MANIERE, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

En visio :

Martine BAVARD, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Bruno MACHARD, Maryline MANTION, Joël MONGIN, Christiane OUDOT,

Pouvoirs :

Nicolas PLANCHON à Isabelle ARNOULD et Guillaume GERMAIN à Michel TOURNIER,

Etaient excusés :

Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Marie-Claire FAIVRE, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Hervé PULICANI, Bertrand REZARD,

DELIBERATION 2023-41 : Convention de partenariat avec le CDG70 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG, a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que les centres de gestion mettent en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant que le présent dispositif mis en place par le CDG70 a été transmis pour information aux membres du CT-CHSCT en vue de sa séance du 5 décembre 2023

Ecole Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône
Général de la Haute-Saône
23 rue Lafayette - 70 000 VESOUL
Tél. 03 63 52 85 03

direction@edm70.fr - www.edm70.fr



- **Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical décide, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après :**
- **Nombre d'inscrits : 25**
- **Nombre de présents : 14 + 2 pouvoirs**
- **Nombre de votants : 3 Conseillers départementaux
11 délégués CC ou communes + 2 pouvoirs**
- **Suffrages exprimés pour : 19**
- **Suffrages exprimés contre : 0**
- **Abstentions : 0**

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

La Présidente,

Isabelle ARNOULT



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.